

Congrès AIMF Abidjan, juin 2022

Renouveler les liens entre la nature, les sociétés humaines et les villes : une voie pour maîtriser les risques et conjurer les peurs Atelier



REPENSER L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE AFIN DE MIEUX INTÉGRER LA PLACE ET LE RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES

Les villes sont les lieux où s'illustrent les effets des changements climatiques (inondation, pollution de l'air, îlots de chaleur, etc.). Alors que plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des espaces urbanisés, alors que l'urbanisation s'accélère, comment ne pas entendre l'expression de la mobilisation des villes dans le monde ? C'est à leur échelle aujourd'hui que les crises apparaissent, que les peurs surgissent et que les violences progressent faute de pouvoir offrir des perspectives. C'est aussi à leur échelle que les solutions peuvent s'inventer, que des actions concrètes doivent permettre la résilience des populations urbaines face aux effets des dérèglements climatiques. Mais elles ne pourront y parvenir seules.

Si les États, en raison de leur dimension, de la complexité des intérêts et des enjeux qu'ils ont à prendre en compte, de leur organisation sont malhabiles pour mettre en œuvre des solutions agiles et localisées, leur responsabilité dans la lutte contre les dérèglements climatiques et leurs effets ne sont pas moins importants. Il leur appartient en effet non seulement de ne pas entraver les initiatives locales mais davantage de les encourager, de pouvoir les soutenir et de les faire connaître.

Cette nécessité d'agir à toutes les échelles, mobilisant toutes les collectivités, tous les membres de la société civile, chacun depuis sa place, oblige à renouveler la gouvernance des territoires, en redistribuant les responsabilités et en adaptant le cadre institutionnel. Des services de l'État jusqu'aux quartiers des villes, toutes les compétences doivent être tournées vers le même objectif d'améliorer les conditions d'existence des populations dans un contexte de crises continu.

Pour agir, l'AIMF a fait faire une étude dont l'objet est de réaliser une analyse comparative auprès de quinze pays de l'espace francophone, dresser un état des lieux de la prise en compte des autorités locales dans les textes législatifs portant sur l'action climatique, et faire ressortir des modèles existants de bonnes pratiques pour renforcer la prise en compte des enjeux locaux dans les « lois climat » dans les pays francophones sur les plans organisationnels, financiers et normatifs.



Cette étude commanditée par l'AIMF, dont les résultats seront présentés lors de cet atelier, vient rejoindre un travail plus large l'IFDD entend conduire conjointement avec l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF).

A travers cet atelier de travail et les suites qui lui seront données, il s'agira de proposer une évolution du cadre d'action des collectivités territoriales en matière de climat, en s'appuyant sur les politiques de décentralisation, sur leur mise en œuvre. Il ne s'agit plus de théoriser un modèle idéal mais de partir des pratiques existantes pour renforcer maintenant les lois climats au niveau de chaque pays sur les plans organisationnels, financiers et normatifs et de permettre leur déclinaison et les initiatives à toutes les échelles locales.

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en tant que partenaire privilégié de l'AIMF est mobilisé sur la co-organisation d'un des ateliers de l'Assemblée générale autour du thème « Repenser l'environnement législatif et réglementaire afin de mieux intégrer la place et le rôle des autorités locales », qui aura lieu le 29 juin.

Questions :

- Quels transferts de compétences des États vers les villes francophones seront demandés afin de permettre d'agir à l'échelle locale dans la lutte contre le changement climatique ?
- Quels dispositifs législatifs et réglementaires permettront de reconnaître les villes comme des acteurs politiques indispensables à la gestion des problèmes mondiaux ?

Déroulé

14h-14h15 : Introduction

- **Mme Laure Donwahi**, *Maire, Sénatrice, Vice-Présidente de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), Présidente de la Commission environnement de l'UVICOCI*
- **M. Pierre Baillet**, *Secrétaire Permanent de l'AIMF*
- Mot du **Représentant de la Secrétaire générale de la Francophonie**

14h15-14h50 : Séance de restitution de l'étude sur l'état des lieux des textes législatifs portant sur l'action climatique à l'échelle des collectivités territoriales francophones d'Afrique

- **Marcel Kodjo Klassou**, *Spécialiste de programme, Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)*
- **Mme Florence Palla**, *Experte, Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC)*

14h50-15h15 : Panel de partage d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques

- **M. Fidel Yapi**, *Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) - Côte d'Ivoire*
- **Me Ben Abdoulaye Méité**, *Avocat, Député, Président de la Commission des Affaires Générales et Institutionnelles (CAGI) - Assemblée Nationale, Côte d'Ivoire*
- **M. Glidas Habib Agonkan**, *Député, Président du Réseau parlementaire pour la Décentralisation et le Développement, Assemblée nationale, Bénin*
- **M. Jérémie Adomahou**, *Député, Assemblée nationale, Bénin*
- **Mme Yawa Ahofa Kouigan**, *Maire, Présidente de la faïtière des Collectivités territoriales du Togo*
- Un(e) **député(e) (Gabon)**
- Un(e) **Maire (Sénégal)**

Modération par un **Ministre/Maire**

15h15-15h25 : Présentation des recommandations conjointes AIMF-IFDD en faveur d'une meilleure prise en compte des collectivités territoriales dans les textes législatifs relatifs à l'action climatique

- **Mme Cécile Martin-Phipps**, *Directrice de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)*

15h25-15h30 : Mot de clôture et fin des travaux de l'atelier